



N°26

JANVIER 2024



Angerville-la-Martel

Bulletin Municipal

Travaux 2023...



Aménagement du monument aux morts



Changement des portes et fenêtres de la bibliothèque



La cuisine de la salle polyvalente

La cuisine de la salle polyvalente



Réfection des trottoirs dans le bourg



Réfection impasse des ormes



Route des roitelets



Edito

- Éditorial du Maire – p. 3

Infos pratiques

- Secrétariat et mairie – p.4
- Formalités administratives – p.13
- Contacts des associations – p.14

Services & Équipements – p.15

Devoir de mémoire

- Exposition de véhicules militaires – p.20
- Remise de médaille – p.21

Écoles

- Maternelle, primaire, ludisport – p. 22
- L'école primaire – p.23

Environnement

- La déchetterie – p.25
- L'espace réemploi – p.26
- Le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif – p.27

Urbanisme – p.28

Budget – p.30

Carnet Angervillais – p.33

Associations – p.34

Vie locale

- La paroisse – p.47
- La résidence Les Paquettes – p.47
- La GEMAPI – p.48
- Le fond Leader – p.49
- Le concours Maisons fleuries – p.50

2023 en images – dos de couverture



Chers Angervillais,

Nous avons le plaisir de vous adresser cette nouvelle édition de notre bulletin communal qui permet de retracer les nombreuses activités associatives, scolaires et municipales de notre commune ainsi que les perspectives pour l'année à venir. En parallèle, je vous invite, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, à charger l'application « Panneau Pocket » dont la fonction principale est de vous transmettre au plus vite les informations d'alertes liées aux risques majeurs.

L'équipe municipale poursuit le travail d'animation et de développement de notre commune. Les programmes avancent, plus ou moins rapidement, selon les contraintes et procédures. L'adaptation de nos comportements, de nos équipements et de notre patrimoine bâti se poursuit pour arriver à plus de sobriété et de performance.

Les projections pour les années à venir demeurent fidèles à notre volonté d'entretien, de préservation et d'aménagement de notre patrimoine. A cela s'ajoute le renouvellement d'équipements. Les projets ne manquent pas ! La rigueur budgétaire nous amènera à engager les investissements en fonction des priorités, des moyens et aides que nous pourrions mobiliser.

Je reviens sur les événements climatiques qui nous ont rappelé notre dépendance à l'électricité. Nous poursuivons notre démarche d'effacement de réseaux afin d'être moins vulnérables. Il convient que chacun veille à éliminer les branches, voire les arbres morts au droit des réseaux.

J'adresse mes remerciements à celles et ceux qui ont contribué à l'édition de ce bulletin et vous en souhaite une bonne lecture.

Recevez mes vœux les plus sincères, des vœux chaleureux de santé, de bonheur et de réussite dans tous vos projets.

Bonne année 2024.

Laurent VASSET



Photos :
Laurent, Éric, Nadine,
Valérie, Alain,
les président(e)s d'Association

Conception & impression :
Banse Imprimerie - Fécamp

LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE

1 le bourg route de l'église
 Téléphone : 02 35 29 82 74
 Courriel : marie.angerville.lamartel@wanadoo.fr
 Site : www.angerville-la-martel.com

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h30 -12h00 et de 13h30 -18h00
 Mardi : 9h00 -12h00 et de 13h30 -18h30
 Jeudi : 13h30 -18h30
 Vendredi : 9h00 -12h00



LE PERSONNEL COMMUNAL

SERVICES	AGENTS
Technique	Cédric DOUTRELEAU Nicolas LAVIGNE
Restauration Scolaire	Céline NEVEU Remplaçante : Carole OLIVIER
Garderie Péricolaire	Valérie GRANCHER CARDON Carole OLIVIER Florence HAUCHARD
Salles	Carole OLIVIER
Bibliothèque	Valérie GRANCHER CARDON
Administratif	Murielle RABY

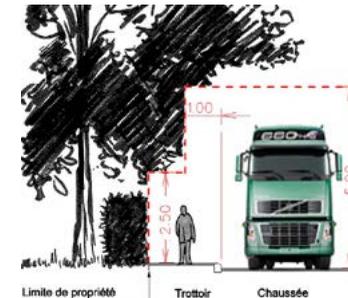
Les folies d'Elise
 06 62 34 87 53

Prêt à porter féminin
 Accessoires de mode

2721 route des Marronniers Hameau de Miquetot
 76540 Angerville la Martel

RÉGLEMENTATION BRUITS DE VOISINAGE

Les bruits de voisinage sont réglementés par l'article R.48 du Code de la Santé Publique. Les horaires suivants doivent être respectés pour réaliser des activités de bricolage et de jardinage : Les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures. Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.



ELAGAGE DES ARBRES, BRANCHES ET RACINES EN BORDURE DES VOIES COMMUNALES

Arrêté du Maire du 13 octobre 1999
 Dans l'intérêt de la circulation et de la conservation du domaine routier, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, et les haies conduites de manière à ce que leur développement ne fasse pas saillie du côté où passe le public.

DESTRUCTION DES NIDS DE GUÊPES OU DE FRELONS

Nous vous rappelons que lorsque vous avez sur votre propriété un nid, il convient d'en avvertir le secrétariat de mairie afin que la commune prenne en charge la destruction qui sera effectuée soit par un élu ou une entreprise privée.



SÉCURITÉ

Plusieurs de nos concitoyens, soucieux de la sécurité de leurs enfants, sont inquiets de la vitesse excessive de quelques véhicules sur les routes de notre commune. Il appartient à tous d'apporter la plus grande vigilance à l'approche des zones transitées afin d'éviter de mettre en danger les biens et les personnes y demeurant. L'accident n'est pas toujours une fatalité, la vitesse en est hélas une cause principale. La prudence de tous est indispensable pour préserver le confort et la sécurité des riverains.

DIVAGATION DES CHIENS

Dans un but de sécurité et de tranquillité, il est rappelé que le propriétaire de chien doit prendre toutes les dispositions pour éviter la divagation de son animal. Sur les voies, places publiques... les chiens seront tenus en laisse. Tout chien errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit à la fourrière aux frais des propriétaires. Afin d'éviter ce désagrément, nous vous incitons à les faire identifier.



LE BRÛLAGE DES DÉCHETS À L'AIR LIBRE

Depuis longtemps ancré dans nos habitudes, le brûlage à l'air libre des déchets peut apparaître une activité anodine. Cela est pourtant strictement interdit pour les particuliers et les collectivités sur l'ensemble du département par arrêté préfectoral. L'arrêté vise à protéger contre les pollutions environnementales. Les feuilles mortes, les tontes de gazon, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins des particuliers constituent les déchets verts. Toute infraction est passible d'une contravention de 450 € (article 131-13 du Code pénal). Alors, efforçons-nous de bannir ces habitudes pour recourir à de meilleures pratiques : compostage, paillage et déchetterie.

LORS D'ÉPISODES NEIGEUX ET VENTEUX, situations favorables à la formation de congères, il est nécessaire de prioriser l'intervention du chasse-neige. Il est alors recommandé d'éviter les axes le BOURG-THEROULDEVILLE et le BOURG-HAMEAU D'YPREVILLE.

Pour les administrés qui habitent :

(1) **le bourg et le Hameau la Rue**, prendre la RD33 en direction de Saint-Pierre-En-Port.

(2) **le hameau d'Ypreville**, prendre la direction de la D925.

(3) **le hameau de Miquetot**, prendre la RD 68 en direction de COLLEVILLE.

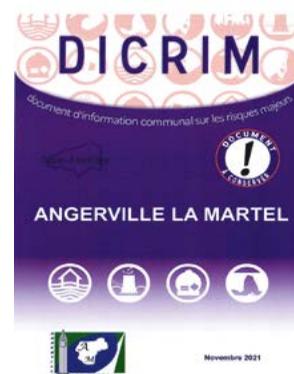
(4) **le hameau de Daubeuf**, prendre la RD 17 et la RD 925.

Nous vous conseillons de suivre le plan de circulation ci-dessous (des conditions météo différentes pourront nous amener à modifier celui-ci).



Marque brevetée Les filles de la côte d'Albâtre, bijoux, prêt à porter, marque marine Hublot et accessoires de plage

14, Grande Rue - 76540 Sassetot le Mauconduit
Tél. 09 81 18 01 89
Facebook : Les filles de la côte d'Albâtre



LE DICRIM

La commune est exposée à certains risques majeurs, dont l'origine est technologique (Nucléaire, Transport de Matières Dangereuses) ou naturelle (Inondations, cavités souterraines). Conformément à la réglementation, la commune a établi son **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**, plus communément appelé DICRIM.

Ce document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés sur la commune, ainsi que les réflexes à adopter en fonction du type de l'évènement. Je vous invite à en prendre connaissance, puis à le placer à un endroit facilement accessible (si possible toujours visible), de façon à pouvoir le relire rapidement en cas d'évènement brutal.

Vous pouvez le consulter sur le site internet de la commune ou en demander un exemplaire auprès du secrétariat de mairie.

LE DÉFIBRILATEUR

En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.



C'est pourquoi depuis 2007, le ministère a engagé des actions en faveur du développement des Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'un **dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque**. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Un premier DAE avait été installé à ANGERVILLE LA MARTEL en 2009. Il était nécessaire de le remplacer, un nouvel appareil a été installé cette année sur le mur du bâtiment situé derrière la salle polyvalente.

LES INFORMATIONS EN TEMPS RÉEL !

Évènements de la vie quotidienne, fêtes du village, travaux sur la voirie, informations de la Préfecture, alertes météo ou coupures réseaux, etc. N'hésitez pas à télécharger l'application gratuite PanneauPocket afin de recevoir les alertes et d'être au courant des dernières infos de la Commune.





APPEL DES SAPEURS-POMPIERS

Pour une intervention rapide, lorsque vous appelez le service des sapeurs pompiers, nous vous rappelons qu'il convient de communiquer votre adresse complète (commune, hameau, nom de rue et numéro de maison).



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Si vous partez en vacances, nous vous conseillons de prévenir la Gendarmerie de Valmont (17) qui procédera à l'enregistrement de votre départ. La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

NUMÉROS D'URGENCE

15 Samu	17 Police Gendarmerie	18 pompiers	112 Toutes urgences
-------------------	------------------------------------	-----------------------	----------------------------------

**ABUSER DES NUMÉROS D'URGENCE
NUIT GRAVEMENT
À CEUX QUI EN ONT BESOIN**

ORTHOPHONISTE VALMONT
Agathe DEBRIS 02 77 24 43 38

SOPHROLOGUE VALMONT
Douc'heure 06 95 65 76 92

DENTISTES VALMONT
Renaud COGNIE
et Emilie NENERT 02 35 10 96 96

PHARMACIE VALMONT
Pharmacie SAVALLE 02 35 29 83 69

CENTRES HOSPITALIERS
**Centre Intercommunal du Pays
des Hautes Falaises**
100 Avenue François Mitterrand
76400 FECAMP 02 35 10 90 00

CENTRE MÉDICO-SOCIAL
Cd 69 Rue Guy de Maupassant
76540 THIERGEVILLE 02 35 29 81 49
Vous pouvez rencontrer une puéricultrice,
un médecin PMI, une sage-femme...

MÉDECINS GÉNÉRALISTES
ANGERVILLE-LA-MARTEL
Jean MEHEUT-FERRON 02 35 10 10 30
LIMPIVILLE
Maison médicale la Charmille
Marie PERCHEPIED
Julie NAVARRE
Selçuk UNCU 02 35 29 88 80
VALMONT
Pascal AUVRAY
Jean-Pascal BUNEL
Caroline DELAUNE
Elisabeth GUERARD 02 35 29 84 30
Morgane SIMONIN 02 32 25 79 54

INFIRMIERS
LIMPIVILLE
Hélène MARRY, Nadège RICOUARD,
Mélanie ANGER et
Amandine CLEMENT 02 35 28 58 69
SASSETOT-LE-MAUCONDUIT
Pélagie FREBOURG 02 35 28 35 48
TOUSSAINT
Julia LAIGLE
et Gérald COULANGE 02 35 28 65 14
VALMONT
• Nathalie DESCHAMPS, Sabrina JEANNE,
Amélie RAIMBOURG
et Hélène BRIZOU 02 35 27 47 37
• Isabelle COQUEREL, Sabine COUFORIER,
Sophie DELALANDRE
et Sonia BUREL 02 35 29 84 12
• Rosalba Olga GANSTER
et Déborah ROUJOLLE 02 27 30 82 96

ÉCOLES
**École Maternelle
RIVILLE**
2 rue du Bosc
aux moines
76540 RIVILLE
Tél : 09 61 26 92 89
École Primaire d'ANGERVILLE-LA-MARTEL
Route de l'église
Tél : 02.35.29.99.33
Collège Eugène Delacroix
Route de Thiergeville à VALMONT
Tél : 02.35.29.83.24
Cité scolaire Guy de Maupassant
1575 Bld Nelson Mandela - 76400 FÉCAMP
Tél : 02.35.10.24.24



**PAROISSE
SAINT-BENOIT
DU GRAND-CAUX**
Secrétariat paroissial
8, rue Dom Lecroq - 76540 VALMONT
Ouvert le lundi, mercredi, jeudi de 13h30 à 17h
Tél : 02 35 29 81 38
Mail : paroisse.stbenoit@wanadoo.fr



**AGGLOMÉRATION
FÉCAMP CAUX LITTORAL**
825 route de Valmont
76400 Fécamp
Tel : 02 35 10 48 48
Mail : contact@agglo-fecampcauxlittoral.fr
Site : www.agglo-fecampcauxlittoral.fr



Et sur les réseaux sociaux :
Facebook / Instagram /
LinkedIn/ Twitter /
Youtube



ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT
Sous-Préfecture du Havre
Boulevard de Strasbourg
76083 LE HAVRE CEDEX
Tél : 02.35.13.34.56
Préfecture de Seine-Maritime
7 place de la Madeleine
76000 ROUEN
Tél : 02.35.76.50.00

TRÉSORERIE MUNICIPALE DE FÉCAMP
79 rue Jules Ferry
76400 FECAMP
Tél : 02.35.28.86.83

**SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS
DE FÉCAMP**
20 rue Jean-Louis Leclerc
76400 FECAMP
Tél : 02.35.10.48.00

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX
Alain Bazille ET Dominique Tessier
28 place du Docteur Gréverie
76540 VALMONT
Tél : 02.35.29.09.87

DÉPUTÉE
Marie-Agnes Poussier-Winsback
1 place du Général Leclerc
76400 FECAMP (1er étage de la Mairie)
Tél : 02.78.33.00.21

CONCILIATRICE DE JUSTICE
La conciliatrice permet de trouver une solution à l'amiable pour régler un différend entre 2 parties dans les domaines suivants :

- Relations entre bailleurs et locataires
- Litiges de la consommation
- Problèmes de copropriété
- Litiges entre commerçants
- Litiges entre personnes
- Litiges et troubles du voisinage
- Litiges relevant du droit rural
- Litiges en matière prud'hommale

**Une permanence a lieu le 1^{er} vendredi
de chaque mois de 14h à 16h30
à la Maison France
Services de Valmont,
uniquement sur rendez-vous.**

Les administrés peuvent contacter la conciliatrice par mail :
nadine.guilmatre@conciliateurdejustice.fr
ou téléphoner à la maison France Services :
02 35 29 82 72.

DES ATELIERS INFORMATIFS POUR LES PARENTS

L'Agglomération a créé un pôle parentalité au sein de ses services et propose des ateliers d'information gratuits dédiés aux parents d'enfants de moins de 3 ans et futurs parents.

Ces ateliers permettent d'accompagner les familles en favorisant le partage d'information et d'expérience. Lors de ce temps privilégié, on se rencontre et on échange avec des professionnel(le)s petite enfance et entre parents, autour de différentes thématiques (alimentation, santé, prévention des risques, développement, éveil culturel), en petit comité, dans la convivialité et parfois avec l'intervention de partenaires plus spécialisés.



Cette démarche s'inscrit dans l'opération nationale « Les 1 000 premiers jours ». Elle a pour but de sensibiliser les parents à cette période cruciale pour le bon développement de l'enfant. Les 1 000 premiers jours (définis de la grossesse aux 2 ans de l'enfant) constituent une période de vulnérabilités mais également de grandes opportunités pour l'enfant : son corps et ses organes sont en pleine formation, son cerveau connaît sa plus spectaculaire période de croissance et de développement.

Le pôle parentalité de l'Agglomération vous propose deux rendez-vous mensuels. N'hésitez pas à le contacter pour plus de précisions et retrouvez le programme des ateliers sur le site internet de l'Agglomération : www.agglo-fecampcauxlittoral.fr

COVOITURER AVEC KAROS

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral souhaite faciliter la mobilité de ses habitants. C'est pourquoi, elle a déployé Karos, une application spécialisée dans le covoiturage de courte distance, essentiellement « domicile-travail » mais qui peut aussi concerner les trajets liés aux courses, études... Cet outil s'adresse à tous les habitants de plus de 18 ans ayant besoin de se déplacer sur le territoire.



L'Agglomération cofinance les covoiturages organisés via Karos :

- le conducteur est rétribué à hauteur de 2 € par covoituré par trajet jusqu'à 20 km (plus 10 centimes du km au-delà de 20 km)
- les passagers participent à hauteur de 1 € par trajet, applicable pour les itinéraires dont l'origine ou la destination est dans l'Agglomération (plus 10 centimes du km au-delà de 20 km)
- l'Agglomération paie au conducteur 1 € par trajet (dans la limite d'un aller-retour par jour).

Et désormais, l'Etat verse une prime de 100 € aux primo-conducteurs utilisateurs des plateformes de covoiturage.

Localement, près de 700 habitants sont déjà inscrits et plus de 2 500 covoiturages sont comptabilisés depuis le lancement de Karos en septembre 2022.

Envie de faire des économies tout en faisant du bien à la planète ? Inscrivez-vous vite sur Karos ! C'est très simple et intuitif !



EN PRATIQUE : COMMENT FONCTIONNE KAROS ?

- 1/ Les passagers et conducteurs téléchargent gratuitement l'application Karos et renseignent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine.
- 2/ L'application met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire, aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous sont fixés automatiquement, sans détour pour le conducteur et avec le minimum de marche pour le passager.
- 3/ Les covoitureurs valident la mise en relation conducteur/passager.
- 4/ Le montant de la participation financière de l'Agglomération est calculé en fonction de la distance parcourue.
- 5/ La prime de 100 € est versée aux primo-conducteurs sous la forme d'un versement progressif : 50 € au 1^{er} covoiturage et les 50 € restants au 10^e covoiturage, réalisé dans un délai de 3 mois à compter du premier covoiturage.

Charles VALIN

**Pompes funèbres - Marbrerie
A votre service 24h/24**

Une expérience et un savoir-faire transmis dans notre famille depuis 1890

Route de Bosville
76450 Cany-Barville
Tél. : 02 35 97 73 55
N° Habilitation : 22-76-0118

Rue Bernard Thélu
76640 Fauville-en-Caux
Tél. : 02 35 97 73 55
N° Habilitation : 22-76-0120

78 rue Gustave Couturier
76400 Fécamp
Tél. : 02 35 28 97 15
N° Habilitation : 22-76-0184

Century 21 Accore

Pour vendre, acheter, louer ou faire gérer vos biens ? Ayez le réflexe

TRANSACTION
LOCATION
GESTION
SYNDIC



FECAMP
02 35 28 92 28
VALMONT
02 35 29 95 05
CANY BARVILLE
02 35 57 58 59
LE HAVRE
02 35 45 21 21
ST VALÉRY-EN-CAUX
02 35 57 99 99

www.century21-accore-immobilier.com

HANDI'BUS AGGLO

« Handi'Bus Agglo » est un service public de transport dédié aux personnes en situation de handicap, porté par l'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

Un véhicule adapté transporte les voyageurs d'une adresse à une autre, selon leurs besoins (aller chez le kinésithérapeute, dans une boutique...). Il peut s'agir d'un trajet à Fécamp intra-muros ou entre les 33 communes de l'Agglomération. Au quotidien, une quinzaine de trajets sont réalisés grâce à « Handi'Bus Agglo ».

Le service est accessible de plein droit :

- Aux personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion invalidité (ou carte invalidité)
- Aux personnes de plus de 90 ans.

Il fonctionne du lundi au samedi, de 5h30 à 21h, et le dimanche, de 7h30 à 20h30, sur réservation. Le tarif est le même pour tous les voyages : 0,50 € le titre unitaire, 4 € les 10 voyages, 15 € l'abonnement mensuel et 150 € l'abonnement annuel. Pour s'inscrire, il est nécessaire de remplir un formulaire disponible en mairie, à l'Agglomération, chez Keolis Seine Maritime ou en ligne sur <https://www.ficibus.com/handi-bus-agglo> (où vous trouverez aussi le règlement complet du service).

Lorsque l'inscription est validée, les voyageurs accèdent à la plateforme numérique de réservation, possible aussi par téléphone ou le service ELIOZ (transcription pour les sourds et malentendants).

Pour plus de renseignements, contactez Keolis Seine Maritime, délégataire de l'Agglomération, au **02 35 28 19 88** ou sur contact@ficibus.com.



FORMALITÉS ADMINISTRATIVES



Carte d'identité

Toutes les demandes sont à effectuer en Mairie de Fécamp. Merci de prendre RDV avec le service Etat Civil de la ville de Fécamp au 02 35 10 60 40 pour l'établissement d'une Carte Nationale d'Identité ou d'un passeport.

Autorisation de sortie du territoire

Un mineur qui voyage à l'étranger, sans être accompagné de l'un de ses parents, doit être muni des documents suivants :

- Carte d'identité valide
- Photocopie de la CNI du parent signataire
- Original du cerfa n°15646*01 signé par un des parents titulaire de l'autorité parentale (à télécharger sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121>).



Certificat d'immatriculation

Toutes les demandes concernant un changement de domicile, un duplicata, un certificat de cession ou une demande d'immatriculation doivent être faites par internet sur le site ants.gouv.fr

Légalisation de signature

Se munir de sa carte d'identité et se présenter à la mairie du domicile.

Pacs

L'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité est possible à la Mairie. Prendre contact avec le secrétariat.

Recensement citoyen

Le recensement est une démarche civique obligatoire.

L'attestation délivrée est indispensable pour s'inscrire aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'Etat, etc).

Dès le 16^{ème} anniversaire et pendant les 3 mois suivants, tous les Français, filles et garçons, doivent venir se faire recenser à la mairie de leur domicile.



Inscription sur la liste électorale

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, il est nécessaire de demander à être inscrit, sur les listes électorales, pour pouvoir voter auprès du secrétariat de mairie ou sur le site du service public.

Actes de naissances ou de décès

S'adresser à la Mairie où a eu lieu l'événement, muni d'une pièce d'identité ou du livret de famille.

Vous pouvez faire la demande en ligne en vous connectant sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1406>

Reconnaissance d'un enfant

Au sein d'un couple non marié, la filiation d'un enfant s'établit différemment à l'égard du père et de la mère. Pour la mère, il suffit que son nom apparaisse dans l'acte de naissance pour que la maternité soit établie. En revanche, pour établir sa paternité, le père doit faire une reconnaissance (avant ou après la naissance de l'enfant).

CONTACTS DES ASSOCIATIONS

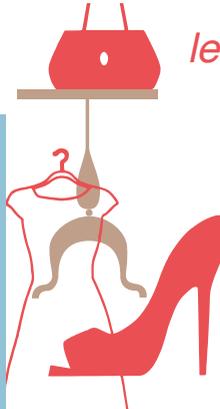
ASSOCIATIONS	PRÉSIDENT(E)
ABCD	Valérie GRANCHER CARDON 06 99 23 20 91
Amicale des Anciens Combattants et du Souvenir	Marie-Joseph CONSTANTIN 06 75 50 66 66
Association Angerville-Valmont Bridge	Renée CONSTANTIN 06 49 98 74 21
Association des Parents d'Elèves	Aurélié MABIRE 06 04 67 99 83
Association RELAX	Béatrice LEBLOND 06 67 08 11 46
Association Sportive Côte d'Albâtre	Guillaume DOUTRELEAU 06 67 81 72 48
A Tous Jeux	Marie-Louise BARBIER 02 35 29 88 12
Avant-Garde	Jean-Pierre CADINOT 02 35 29 85 41
Club de l'Amitié	Renée CONSTANTIN 06 49 98 74 21
Comité des Fêtes	Eddy LEGOUTEUX 07 82 77 65 81
Coopérative Scolaire	Ecole Primaire 02 35 29 99 33
Les Amis Caux'llectionneurs	Françoise EUDIER 06 13 72 90 64
Les Friands de l'Accordéon	Sabrina FRIANT 06 14 89 13 69
L'Univers des Petits Loups	Laurence FANET 02 27 30 15 03
Pour le Sourire de Charline et Honorine	Michel CADINOT 02 35 28 81 29



Garage DURAND

Mécanique - Carrosserie toutes marques
Restauration voiture ancienne

Z.A de la Plaine du Buc - 76540 THIETREVILLE
Tél : 06 25 82 86 17 - Tél : 02 35 29 52 46
garagedurandphilippe@hotmail.fr



les bijoux de charlotte

prêt à porter bijoux fantaisie
accessoires de mode
et de cérémonie

Corinne Cadinot

50 bis route de la mairie
76540 SAINT-PIERRE EN PORT
06 63 61 11 66

facebook : les bijoux de charlotte

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La confection des repas est assurée par Céline ou occasionnellement par Carole. Le service à table est réalisé avec l'aide de Valérie, Carole et Florence. Le prix du repas s'élève à 4 €.

LA GARDERIE ET LE CENTRE DE LOISIRS

Les enfants sont accueillis par Valérie, Carole et Florence de 7h30 à 8h30 et de 16h00 à 18h30 du lundi au vendredi. Chaque semaine, l'association A TOUS JEUX propose aux enfants de la garderie de jouer à différents jeux de société et grands jeux en bois.

Le tarif est le suivant :

QF Mini	QF Maxi	Prix facturé
0	488	3.22 €
489	762	3.27 €
≥763		3.30 €



Afin de permettre aux enfants de se détendre, un espace « snoezelen » a été mis en place par Valérie dans la salle polyvalente. Celui-ci apporte une ambiance sécurisante par le choix d'un tipi de couleur très claire, fermé au regard des autres ; les enfants y entrent seuls et y restent le temps qu'ils le souhaitent.



Il permet la détente corporelle et psychique, de faire baisser la frustration. Il apporte une sensation de bien-être et de ce fait améliore la relation avec l'autre. A l'intérieur de la tente se trouve un bac en tissu contenant différents objets sensoriels, lampe à fibre optique, balles sensorielles, peluches de différentes matières...

LA BIBLIOTHÈQUE

Route de l'église

Email : bibliotheque-angervillelamartel@wanadoo.fr

La municipalité met à disposition bon nombre d'ouvrages en tous genres pour adultes et enfants. Il est possible de faire une réservation de livres à l'adresse mail de la bibliothèque ou par téléphone auprès de Valérie GRANCHER CARDON.

Durant les vacances scolaires, des ateliers lectures et activités manuelles, assurés par Valérie, sont proposés gratuitement aux enfants, les dates et horaires sont communiqués à l'avance. Chaque mardi, tous les élèves de l'école primaire fréquentent la bibliothèque afin de choisir un livre qui leur permettra de découvrir de nouvelles histoires.

Horaires d'ouverture :

Le mardi de 14 h à 15 h 45

Le samedi de 10 h à 12 h.



Pour tous renseignements, contacter M^{me} Valérie GRANCHER-CARDON ou l'Adjointe référente, M^{me} Apolline MAUDET.



Atelier lecture printemps 2023

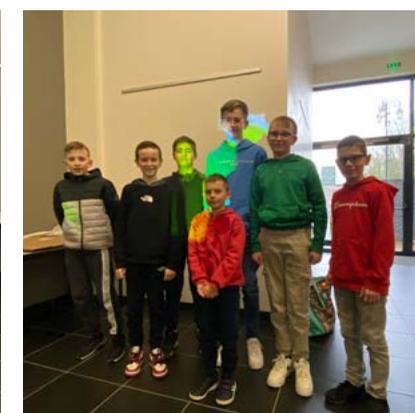
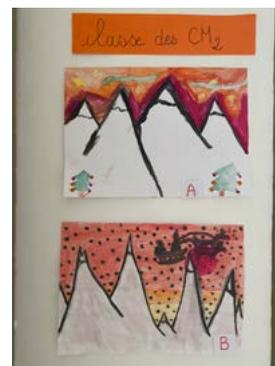


LA COMMISSION JEUNESSE

La commission a proposé pendant l'année 2023 différents ateliers :

Jeux de société, jeux vidéo et concours de dessins de Noël.

D'autres activités vous seront proposées durant l'année 2024.



LA SALLE POLYVALENTE

LOCATION	PRIX COMMUNE	PRIX HORS COMMUNE
VIN D'HONNEUR	110 €	160 €
UN DEJEUNER OU UN REPAS	200 €	240 €
DEUX REPAS DANS LA JOURNEE	250 €	330 €
LE WEEK-END	300 €	360 €
COUVERTS	0.50 €	0.50 €
FORFAIT CAFETIERE, BANETTES A PAIN ET PLATS	15 €	15 €
CAUTION POUR LA SALLE ET LES EQUIPEMENTS	500 €	500 €
CAUTION POUR LA VAISSELLE RENDUE PAS PROPRE	100 €	100 €

LA SALLE DES CHARMILLES

LOCATION	PRIX COMMUNE	PRIX HORS COMMUNE
VIN D'HONNEUR	80 €	110 €
UN DEJEUNER OU UN REPAS	130 €	160 €
DEUX REPAS DANS LA JOURNEE	150 €	200 €
LE WEEK-END	175 €	240 €
CAUTION POUR LA SALLE ET LES EQUIPEMENTS	500 €	500 €

Pour les réservations, s'adresser à Carole OLIVIER au 02.35.27.33.13 ou auprès du secrétariat de mairie.



Salle polyvalente

Le contrat de location doit être signé au moins deux mois avant la date de la location.

Le paiement de la totalité du montant de la location doit être réalisé avant la date retenue. La Municipalité se réserve le droit de modifier ces tarifs à tout moment.



Salle des Charmilles

LE CIMETIÈRE

Le cimetière est situé route de Limerville.

Comment obtenir une concession ?

Pour réserver une concession dans le cimetière communal, contactez le secrétariat de mairie.

LES TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

30 ANS : 1 personne 100 €
par personne supplémentaire 50 €

50 ANS : 1 personne 150 €
par personne supplémentaire 50 €

LES TARIFS DU COLUMBARIUM

15 ANS : 250 €

30 ANS : 500 €

Porte à Graver : 60 €

LES TARIFS DU JARDIN DU SOUVENIR

Droit de dispersion : 50 €

Plaque : 20 €



REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Une procédure de reprise de concessions est en cours. Veuillez consulter le panneau d'affichage situé à l'entrée du cimetière ou contacter le secrétariat de mairie.



LE MARCHÉ ALIMENTAIRE

Le jardin de Louise vous propose des paniers de la semaine fruits et légumes en livraison le vendredi sur Angerville. Retrouvez le contenu du panier sur leur page Facebook. Les commandes doivent être passées par téléphone 02.77.24.77.00 ou sur Facebook.

En parallèle, vous pouvez retrouver d'autres produits sur l'étalage du marché. Chaque vendredi, de 17 heures 30 à 19 heures, sur le parking de la salle polyvalente.

LES DISTRIBUTEURS

Le distributeur de baguettes

Un distributeur automatique de baguettes a été installé, par la Boulangerie SANNIER de Valmont, sur le parking de la salle polyvalente.

Il est accessible 24 h /24 h avec monnayeur ou carte bancaire.

Le distributeur de plats cuisinés

Un distributeur automatique de plats cuisinés a été installé, par le Restaurant de l'Agriculture de Valmont, sur le parking de la salle polyvalente.

Il est accessible 24 h / 24 h avec carte bancaire



EXPOSITION DE VÉHICULES MILITAIRES...

La Commune et l'Amicale des Anciens Combattants et du Souvenir ont organisé une exposition de véhicules militaires de l'association «la 7ème compagnie retrouvée» et un défilé pour les élèves de la commune. Les élèves de l'école primaire ont participé à une sensibilisation sur le déroulé d'une commémoration, en collaboration avec les enseignantes ainsi que Mme Clarisse CHEVALIER, directrice de l'ONACVG (Office Nationale des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre).



REMISE DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR RÉGIONALE DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE...

A l'occasion de la cérémonie du 8 mai, Monsieur Marie-Joseph CONSTANTIN s'est vu remettre la médaille d'honneur Régionale Départementale et Communale, échelon argent, pour son implication, pendant toutes ces années, au service de notre collectivité. L'émotion était perceptible après les discours de Monsieur le Maire, Monsieur Alain BAZILLE, Monsieur Patrick TEISSERE et Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACH pour cette carrière au service des citoyens.



LA MATERNELLE

École Maternelle Leroux

Petite section à RIVILLE - 2 rue du Bosc aux moines - Tél : 09 61 26 92 89

Les horaires : 9 h – 12 h / 13 h 30 – 16 h 30

Le ramassage : Un ramassage scolaire en car est organisé.

Départ sur le parking de la Salle Polyvalente vers 8 heures 20. Retour le soir, vers 16 heures 50.

La garderie d'ANGERVILLE-LA-MARTEL :

Les enfants qui fréquentent l'école maternelle de Riville peuvent aller à la garderie avant l'école et après l'école, selon les horaires suivants :

- Matin de 7 h 30 - 8 h 30
- Le soir de 16 h 00 - 18 h 30.

Une animatrice de la garderie accompagne les enfants au car le matin et récupère les enfants le soir.

LE PRIMAIRE

École Primaire

d'Angerville-La-Martel

Tél : 02.35.29.99.33

De la moyenne section de maternelle au CM2

Les horaires :

8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 16 h

L'équipe enseignante :

Madame Sandrine DUMENIL (Directrice)

Madame Déborah HOUDELIN,

Madame Sandrine PUAUD,

Madame Sandrine AVENEL et

Madame Laëtitia DUVAL.

Les locaux : Un groupe scolaire, situé derrière la bibliothèque, accueille les classes de MS, GS, CP et CE1. Un deuxième groupe scolaire, situé à proximité de la salle polyvalente, accueille les classes de CE2, CM1 et CM2.

LE LUDISPORTS

La Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral et le Conseil Départemental ont mis en place un programme d'initiation aux sports pour les enfants scolarisés en primaire du CP au CM2 afin de faire participer massivement les très jeunes générations à la pratique d'activités sportives nouvelles, méconnues ou peu représentées. Les séances ont lieu à la Salle du Chai, une fois la semaine, sous la responsabilité d'un jeune animateur sportif diplômé d'état.



L'ÉCOLE PRIMAIRE

En cette nouvelle année qui commence, toute l'équipe enseignante de l'école vous souhaite une bonne et heureuse année 2024 !

L'année 2023 a repris très tôt début janvier, avec des enfants remotivés après des vacances festives. Les semaines de travail se sont enchaînées, parsemées d'actions et d'activités diverses. Les beaux jours revenus, les enfants ont retrouvé l'extérieur avec plaisir pour les récréations et le sport.

Les élèves de CE sont devenus de petits jardiniers en herbe, en plantant des fraisiers et en semant des radis dans un carré prévu à cet effet près de la salle des fêtes. Ils ont été très déçus de voir leur potager ravagé par des inconnus qui ont arraché leurs plantations. Heureusement, des plantations ont été effectuées en classe et cela a permis à chaque élève de repartir avec des cucurbitacées.

En février, cap sur les étoiles ! Il y a eu de l'animation dans la cour de récréation ce soir-là entre 19h et 21h ! Certains élèves de CE et de CM ont levé les yeux au ciel avec leurs maîtresses afin de découvrir les constellations qui parsèment le ciel d'hiver. Merci aux parents de les avoir amenés à l'école en soirée !

En avril, toute l'école a fêté le 100ème jour passé à l'école depuis la rentrée de septembre : fabrication de cookies par la classe de CE, défis sportifs multiples mélangeant les 4 classes. Cette solidarité et cette fraternité entre les petits et les grands a permis à toutes et tous de passer une excellente journée ponctuée de rires !

Le 8 mai, les élèves des 4 classes ont pu participer à la journée commémorative organisée par la commune. Ils ont pu se promener dans le village à bord de très vieux véhicules. Nous remercions les élèves et les familles qui ont participé à ce devoir de mémoire, bravo à nos petits chanteurs !



En juin, les élèves se sont rendus au parc de Muchedent et ont rencontré, certains pour la première fois, l'animal emblématique des Amérindiens, le bison. Ils sont montés dans des camions décapotables et ils ont pénétré dans leur territoire, découvrant également des cervidés et leurs faons trop mignons ! L'après-midi, les élèves ont pu observer différentes meutes de loups. C'était émouvant de les voir les comparer avec les loups de leur imaginaire. A Muchedent, pas de loup croqueur d'enfant ! Ce fut un beau voyage sous le soleil.

La fin juin a été la semaine des spectacles : toute l'année, les enfants ont préparé des percussions corporelles et des chants avec l'intervention de Jean-Marie, professeur de musique et de danse. Ils ont pu présenter leur travail à leurs parents à la salle du Chai. Nous remercions chaleureusement l'association L'Avant-Garde-Angervillaise et son Président Jean-Pierre Cadinot pour le financement de ce beau projet !

L'école a travaillé toute l'année autour des contes et a innové en proposant les spectacles de fin d'année un samedi. Ce fut une belle journée avec les spectacles des classes de MS, GS, CP, CE1, CE2 dans l'après-midi, un pique-nique le soir à l'école et le spectacle des CM en soirée. Cette journée festive s'est achevée avec la remise de livres aux CM2 quittant l'école pour le collège.

En juin, sortie découverte du patrimoine fécampois pour les 2 grandes classes de l'école. Les classes de CE et de CM sont allées randonner à Fécamp, faisant le tour historique de la cité des Terre-Neuvas. Plus de 10 km de marche et de visites dans la bonne humeur. Un grand merci aux parents accompagnateurs !

En juillet, comme chaque année, toutes les classes, y compris les élèves de maternelle, sont allées pique-niquer au vivier de Valmont, descendant et remontant courageusement le Val Randon à pied entre deux averses !

Le dernier jour, nous nous sommes quittés en chansons et en danses : 80 enfants interprétant une même chanson et une même danse tous ensemble devant les parents sur le city-stade.



LA DÉCHETTERIE

La déchetterie se situe à THEUVILLE AUX MAILLOTS route des Fleurs.
Tél : 02 35 10 54 07



Les horaires d'ouverture :

En hiver : du 1er Octobre au 31 Mars

JOURS	HORAIRES
LUNDI	13h30 - 17h30
MARDI	13h30 - 17h30
MERCREDI	9h - 12h et 13h30 - 17h30
JEUDI	Fermé
VENDREDI	13h30 - 17h30
SAMEDI	9h - 12h et 13h30 - 17h30
DIMANCHE	Fermé

En été : du 1er avril au 30 septembre

JOURS	HORAIRES
LUNDI	13h30 - 18h30
MARDI	13h30 - 18h30
MERCREDI	9h - 12h et 13h30 - 18h30
JEUDI	Fermé
VENDREDI	13h30 - 18h30
SAMEDI	9h - 12h et 13h30 - 18h30
DIMANCHE	Fermé

La déchetterie est toujours fermée les jours fériés. Une ouverture, pour les professionnels, a été réservée le lundi matin de 9h à 12h. Pour toute question concernant la collecte des déchets ménagers, n'hésitez pas à consulter le site www.agglo-fecampcauxlittoral.fr ou à contacter le service environnement de l'Agglomération au **02 35 10 48 48**.



P.C.V SERVICES
PLOMBERIE
CHAUFFAGE
VENTILATION

Tél./Fax : 02 35 29 56 87
Référéncé sur le site www.batimentdurable.fr




76540 VALMONT
Mail : pcv.services@orange.fr

COUVREUR - ZINGUEUR

EN FAUVEL

ALEXANDRE

📍 347 Rue du Nord 76540 SAINT-PIERRE-EN-PORT

☎ 02 35 27 16 57 - 02 35 10 02 75

✉ fauvelalexandre@orange.fr

L'ESPACE RÉEMPLOI : POUR DONNER UNE DEUXIÈME VIE AUX OBJETS !

Dans le cadre de sa démarche de réduction des déchets et de lutte contre le gaspillage, l'Agglomération Fécamp Caux Littoral ouvre un « espace réemploi », où les habitants peuvent désormais déposer des objets dont ils n'ont plus besoin et qui pourront être utiles à d'autres personnes.

Pour ce faire, l'Agglomération a aménagé un local de 60 m² avec différents rayonnages sur le site de la déchetterie intercommunale de Theuville-aux-Maillots. Les habitants peuvent venir y déposer leurs objets, qui sont récupérés par l'association Portevoix, partenaire de l'opération, qui les revendra ensuite à bas prix au sein de « Ma Petite Proxi'clerie ».

Avec l'espace réemploi, donnez une deuxième vie aux objets : un geste écologique et solidaire, qui permet de réduire le gaspillage et les déchets !

La démarche du réemploi s'inscrit dans les objectifs poursuivis par l'Agglomération Fécamp Caux Littoral dans le cadre de sa politique environnementale, notamment :

- La diminution des quantités de déchets produits sur le territoire
- Le développement des pratiques du réemploi au profit des habitants du territoire
- Un rôle positif sur l'activité locale grâce au développement des activités humaines liées au réemploi
- La limitation des impacts environnementaux (moins de transport, moins d'enfouissement des déchets, moins de prélèvement des ressources naturelles...).

Cette action s'intègre pleinement dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) portés par l'Agglomération Fécamp Caux Littoral, sous l'égide de l'ADEME et de la Région Normandie. Elle répond aussi à la loi AGEC (anti-gaspillage et économie circulaire) du 10 février 2020 qui permet l'accès des structures de l'économie sociale et solidaire aux déchetteries des collectivités.

Comment fonctionne l'espace réemploi ?

1. Dépôt des objets à l'espace réemploi de la déchetterie intercommunale de Theuville-aux-Maillots (NB : la récupération est interdite dans ce local).
2. L'association Portevoix qui est partenaire de cette opération récupère les objets.
3. Elle vérifie les objets et les met en vente à prix modiques dans ses locaux de « Ma Petite Proxi'clerie » situés dans le quartier du Ramponneau à Fécamp.

Les objets acceptés, en bon état et utilisables, sont les suivants :

- Meubles (hors sommiers et matelas)
- Bibelots
- Vaisselle
- Vélos - trottinettes
- Jeux et jouets
- Appareils électriques, électroménagers, informatiques
- Revues et livres.

Ce lieu est accessible aux horaires d'ouverture habituels de la déchetterie de Theuville-aux-Maillots :

- Lundi : 13h30 - 17h30
- Mardi : 13h30 - 17h30
- Mercredi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30
- Vendredi : 13h30 - 17h30
- Samedi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30
- Fermeture jeudi, dimanche et jours fériés
- Fermeture à 18h15 au lieu de 17h30 du 1er avril au 30 septembre

LE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU TRI SÉLECTIF



Le ramassage des ordures ménagères a lieu le mercredi, entre 4 h et midi. Le ramassage du tri sélectif a lieu également le mercredi matin mais semaine paire.

Lors des jours fériés 2024, toutes les collectes de déchets ménagers ont lieu dans les conditions habituelles, sauf le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.

> 1er mai 2024

Pour le mercredi 1er mai 2024, la collecte de tri sélectif (jaune) sera reportée au samedi 4 mai 2024 au matin.

La collecte d'ordures ménagères (gris) sera annulée.

> 25 décembre 2024

Pour le mercredi 25 décembre 2024, la collecte de tri sélectif (jaune) sera reportée au samedi 28 décembre 2024 au matin.

La collecte d'ordures ménagères (gris) sera annulée.

WWW.AGGLO-FECAMPCAUXLITTORAL.FR / 02.35.10.48.48 /
825 RUE DE VALMONT - 76400 FÉCAMP / CONTACT@AGGLO-FECAMPCAUXLITTORAL.FR

COMMENT RÉALISER VOTRE DEMANDE D'URBANISME ?

Il est possible de réaliser en ligne toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme. La réception et l'instruction des demandes de permis de construire, de permis de démolir, de déclarations préalables, de certificats d'urbanisme, ainsi que des déclarations d'Intention d'Aliéner sont possibles par voie dématérialisée via le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme.

Ce service en ligne est sécurisé, gratuit, facilement accessible, à toute heure, et plus écologique qu'un dépôt en version papier. Il a pour but de faciliter vos démarches.

Connectez-vous sur <https://gnau15.operis.fr/fecamp/gnau/#/>

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie ou le service urbanisme de l'Agglomération, qui pourra répondre à vos questions et vous conseiller dans votre projet.

Service urbanisme intercommunal : Tél : 02.35.10.60.14

LA FISCALITÉ DE L'URBANISME

La Taxe d'Aménagement Communale

Cette taxe est perçue par la Commune. Son taux est de 3 %.

Le montant de la taxe correspond à la multiplication de la surface taxable de construction par une valeur forfaitaire, actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (ICC).

En 2023, la valeur au m² était de 886 €. Au moment de l'impression, nous ne sommes pas en possession de la valeur pour l'année 2024. Il suffira pour votre calcul, de changer le montant de la valeur.

Exemple de calcul : Maison individuelle avec une surface de plancher de 160 m²

Surface x Valeur* x Taux

100 m² x 443 € x 3 % = 1329 €

60 m² x 886€ x 3 % = 1595 € soit 2924 € de taxe d'aménagement.

* Valeur : 886 €. Un abattement de 50 % s'applique sur les 100 premiers m².

A Noter : les abris de jardin soumis à une déclaration préalable d'une surface inférieure à 20 m² sont exonérés de la taxe d'aménagement.

La Taxe d'Aménagement Départementale

Part Départementale : 1.60 % en Seine-Maritime. Le Conseil Départemental a, depuis le 1er janvier 2015, exonéré les abris de jardin soumis à la déclaration préalable.

La Redevance d'Archéologie Préventive (RAP) : Taxe Nationale

La RAP doit être versée pour les travaux ou aménagements affectant le sous-sol ou donnant lieu à une étude d'impact, carrières par exemples, sauf les logements locatifs construits ou améliorés avec le concours financier de l'État et les travaux agricoles et forestiers. La base de calcul est identique à celui de la TA. Le taux est de 0.40 %. Les abris de jardin soumis à la déclaration préalable ne sont pas soumis à la RAP.

Le délai de paiement

Vous déclarez aux services des impôts les éléments nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement dans un délai de 90 jours après l'achèvement de vos travaux au sens fiscal. Lorsque le montant de la taxe est inférieur à 1500 € vous recevez une demande de paiement unique à partir de 90 jours de la date de fin des travaux. S'il dépasse 1500 € il est divisé en 2 parts égales. Vous recevez les titres de perception dans les délais suivants :

- A partir de 90 jours de la date d'achèvement de vos travaux
- 6 mois après la 1re demande.

DES CONSEILS POUR VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral est partenaire de l'Espace France Renov. Dans ce cadre, les habitants du territoire peuvent bénéficier gratuitement de l'accompagnement de conseillers en énergie. Ils pourront vous informer et vous guider si vous avez des travaux de rénovation dans votre logement, qu'il s'agisse du choix des matériaux, de l'analyse des devis, des aides financières possibles.

Ces professionnels tiennent des permanences hebdomadaires sur le territoire.

Prenez rendez-vous pour venir les rencontrer. Vous pouvez aussi leur poser vos questions par téléphone au **02 32 08 13 00** ou par mail à contact@inhari.fr



UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ? AYEZ LE REFLEXE FRANCE RENOV'.
Le service public pour mieux rénover votre habitat.

FAITES APPEL AUX CONSEILLERS FRANCE RENOV' : LE SERVICE PUBLIC DE RÉFÉRENCE, GRATUIT ET INDÉPENDANT POUR VOUS INFORMER ET VOUS GUIDER.

02 61 67 18 85 ou sur france-renov.gouv.fr

Fécamp Caux Littoral Agglo

avec France Renov' Le service public pour mieux rénover votre habitat



ITTV Vimo

VOTRE CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND

9 Route de Sassetot
76540 THEROULDEVILLE
Tél : 06.29.52.37.62

info.service@vimofrance.fr
www.vimofrance.fr

ITTVimo

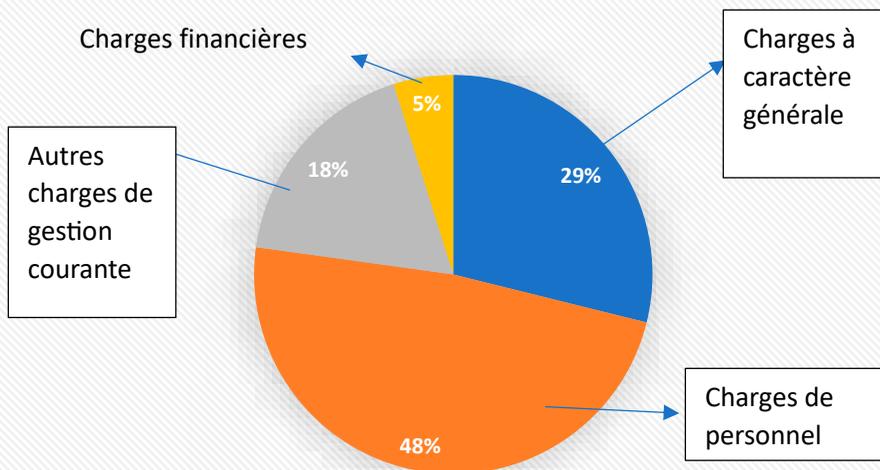


ITTV Vimo

Siège : Rue Du Bois Prévost
60130 SAINT JUST-EN-CHAUSSEE
Tél : 03.44.19.20.20

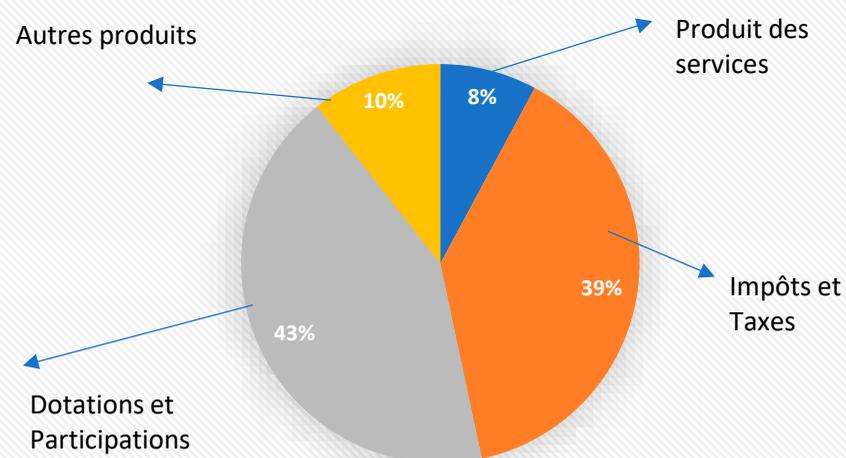
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES



Total des charges de fonctionnement : 505 977.70 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES



Total des recettes de fonctionnement : 591 250.06 €

Résultat section de fonctionnement : 85 272.36 €

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT
LOGICIEL CLOUD	4108.42 €
EQUIPEMENT NUMERIQUE ECOLE PRIMAIRE	17004.10 €
ROBOT KITCHEN CANTINE	638.00 €
ECLAIRAGE TERRAIN DE FOOTBALL	9512.40 €
CHAISES SALLE POLYVALENTE	4200.00 €
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS ET CAUTION	49329.54 €
TOTAL DES DEPENSES	84 792.46 €

Résultat section d'investissement : -370.90 €

Report résultat exercice 2021 : 186 812.58 €

RECETTES	MONTANT
TAXE D'AMENAGEMENT	7 718.72 €
FCTVA	1 993.87 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021	23 908.97 €
CAUTIONS LOGEMENT	800.00 €
EMPRUNT EFFACEMENT RESEAUX	50 000.00 €
TOTAL DES RECETTES	84 421.56 €

Résultat cumulé 2022 : 177 945.73 €

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES

ASSOCIATIONS	2023
COMITE DES FETES (feu d'artifice)	3 000,00 €
COMITE DES FETES	1 600,00 €
ASSO. SPORTIVE COLLEVILLE ANGERVILLE	2 150,00 €
AVANT-GARDE ANGERVILLAISE ECOLE	780,00 €
AVANT-GARDE ANGERVILLAISE	910,00 €
AVANT-GARDE ANGERVILLAISE ACHAT TABLIER TAMBOUR ET FLAMME DE CLAIRON	500,00 €
CLUB DE L'AMITIE	420,00 €
ASSOCIATION RELAX	610,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 090,00 €
LES FRIANDS ACCORDEON	500,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	430,00 €
ANCIENS COMBATTANTS (manifestation du 8 mai)	1 000,00 €
LE SOURIRE CHARLINE ET HONORINE	200,00 €
LES AMIS BRIDGEURS	150,00 €
SPA ETRETAT	60,00 €
LES PAQUERETTES	50,00 €
JEUNES POMPIERS VALMONT	55,00 €
ASSOCIATION ASEA (Parents d'élèves) Sortie à Paris	930,00 €
Association Sportive Côte d'Albâtre	502,00 €



Menuiserie Générale
Isolation – Placo – Fenêtres – Portes – Terrasses –
Cuisines – Parquets

Devis gratuit
07.66.83.49.94

ANGERVILLE LA MARTEL

<https://entrenaultjoseph.wixsite.com/my-site>



20, Le Bourg – 76540 ANGERVILLE LA MARTEL
© 02 35 29 82 30 – transport.mahieu@wanadoo.fr
SIRET : 430 193 870 00010 - APE : 4941B - N° TVA : FR 17 430 193 870

LES NAISSANCES :

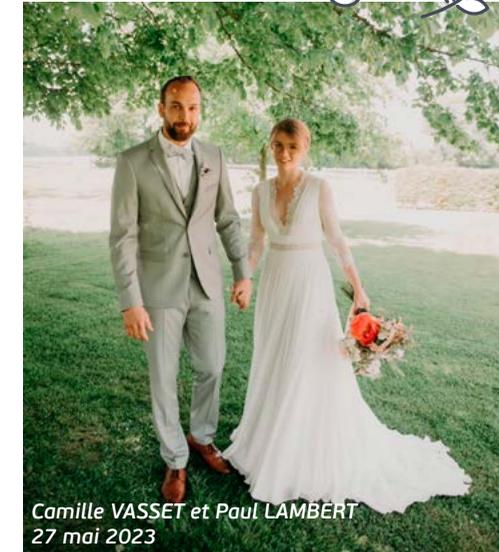
Olivia LEPILLER née le 11 janvier 2023
Noé OSMONT né le 1er avril 2023
Aurore DANIEL née le 10 juin 2023
Rose SAUTREUIL née le 20 juin 2023

LES MARIAGES :

Camille TREVISAN et Guillaume WIOTTE LE 9 mai 2023



Charlène DUPRÉ et François DELALANDRE
29 avril 2023



Camille VASSET et Paul LAMBERT
27 mai 2023



Evelyne DUVAL et
Jean-Luc MARCOTTE
22 juillet 2023



Myriam NOËL et Maxime BERLIVET
23 septembre 2023



Carole LAGIERE et Reynald LEPILLIER
16 septembre 2023



LES DÉCÈS :

Jean-Luc ANTHORE le 5 janvier 2023
Dominique BENARD le 13 mars 2023
Lucienne TIENNOT le 18 décembre 2023

ANIMATION BALADE CULTURE ET DIVERTISSEMENTS

Les Bénévoles de l'association Animation Balade Culture Divertissements sont heureux de vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année, que l'année 2024 réponde à vos attentes.

Durant l'année écoulée l'ABCD a participé à la mise en place d'activités autour de la lecture auprès de l'école communale. Les enfants tout au long de l'année répondent à différents questionnaires sur plusieurs livres lors du Défi Lecture puis chacun se voit récompensé lors de la fête de la Lecture que nous organisons.

Pour les adultes, l'association propose chaque jeudi des ateliers autour d'activités manuelles, couture, tricots, broderies... Chacun peut y apporter son ouvrage en cours ou réaliser ce qui sera proposé lors de la séance (l'association fournira alors le matériel nécessaire).

On peut y échanger ses savoirs-faire.



Rendez-vous chaque jeudi après-midi à partir de 14 heures à la salle du Chai.

Juste avant les fêtes de Noël, nous organisons une collecte de jouets au profit des enfants dont les familles sont bénéficiaires des Resto du Coeur de Valmont, un grand merci à tous ceux qui ont participé cette année.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter **Martine OUI** ou **Valérie GRANCHER CARDON** au 06 99 23 20 91.

La Présidente, Valérie GRANCHER CARDON

A TOUS JEUX

L'association à tous jeux fonctionne comme une ludothèque pour les enfants de l'accueil péri-scolaire de la commune. En effet chaque mardi soir, différents ateliers jeux sont proposés, de nombreux jeux sont mis à disposition. Si certains enfants le souhaitent, ils peuvent emprunter un jeu, pour la semaine, afin de jouer en famille en rentrant à la maison.

En 2024, nous espérons de nouveau mettre en place les soirées jeux, nous inviterons les familles à venir jouer ensemble et à pique-niquer. Les dates restent à fixer, mais si vous êtes intéressés n'hésitez pas à nous contacter. Ces soirées sont ouvertes à tous.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et à bientôt.

*La Présidente, Marie-Louise BARBIER
Et Valérie GRANCHER CARDON*



LE CLUB DE L'AMITIÉ

Tout d'abord une pensée pour nos absents et nos malades.

En 2023, nous avons repris nos activités mensuelles de jeux divers, suivies du traditionnel goûter.



Les marcheurs

Une section marche a vu le jour, pour les plus agiles entre 5 et 7 km, sous la houlette de Rémy et Pascal quand le temps le permet.

Une section pétanque se joint à nous en novembre.

L'assemblée générale a eu lieu le 10 octobre, suivie d'un repas, à la salle polyvalente, servi par les bénévoles.

Nous étudions la possibilité d'une sortie au printemps avec l'Amicale des Anciens Combattants.

Nous nous réunissons chaque second mercredi des mois de septembre à juin à 14h à la salle polyvalente. Toutes les personnes, souhaitant se joindre à nous, seront les bienvenues.

Bonne et heureuse année à tous

La Présidente, Renée CONSTANTIN

ANGERVILLE VALMONT BRIDGE

Notre association compte 35 adhérents et un nombre de sympathisants qui progresse.

Notre tournoi hebdomadaire à Valmont se déroule le lundi et depuis octobre un cours gratuit est dispensé pour les nouveaux élèves à 18 heures.

Notre tournoi hebdomadaire à Angerville la Martel a lieu le mercredi.

Le tournoi habituel de février ouvert aux clubs environnants, a eu lieu à Angerville et le tournoi s'est conclu par un repas où les conjoints des joueurs nous ont rejoints.



Un tournoi réservé aux adhérents du club s'est tenu le 4 avril 2023 au lac de CANIEL

Un tournoi barbecue a été proposé le 7 juin 2023 à Valmont. Soixante-douze joueurs ont participé à cet évènement dans la bonne humeur et ont partagé le barbecue.

Une porte ouverte s'est tenue à Valmont le samedi 23 septembre, salle G FIQUET et a permis au club de recruter quelques élèves qui se forment tous les lundis à 18h.

En 2024, il est prévu une galette des rois en janvier, un tournoi, à Angerville la Martel, le samedi 3 février 2024 et un tournoi barbecue en juin 2024 à Valmont.

Nous remercions nos deux communes pour leur réel soutien.

La Présidente, Renée CONSTANTIN

LE SOURIRE DE CHARLINE ET HONORINE

L'association pour le sourire de Charline et Honorine a pour objectif de collecter des fonds pour soutenir tous projets liés à Charline et Honorine ainsi qu'à tout autre enfant et leurs familles dans un cadre social ou éducatif. Les jumelles sont atteintes d'une maladie neuromusculaire. Cette année, les activités ont repris : tournoi de pétanque avec plus de 120 participants, salon de l'automne avec plus de 25 exposants, concert de la chorale de Choeur et Caux et vente de grilles de Noël.



Plusieurs dons de communes, de particuliers et d'associations ont été reçus. Merci aux donateurs.

Projets 2024 : concert avec les Friands de l'accordéon, le 22 mars à Angerville la Martel

L'association vous souhaite de bonnes fêtes et une bonne année 2024.

- Président : Mr Cadinot Michel
- Vice-présidente : Mme Leduey Sandra
- Secrétaire : Mme Mabilles Marie-Hélène
- Secrétaire adjointe : Mme Mabilles Virginie
- Trésorière : Mme Leroux Sophie
- Trésorière adjointe : Mme Sautreuil Gaëlle

Retrouvez-nous sur notre page facebook : **Pour le sourire de Charline et Honorine**

Le Président, Michel CADINOT



LES FRIANDS DE L'ACCORDÉON

Après 22 ans d'existence, les Friands de l'accordéon continuent leur chemin. Bien sûr, il y a des musiciens qui arrivent et d'autres qui partent. En effet, Alice est partie pour poursuivre ses études vers Bordeaux.

Cependant, l'association vient d'accueillir Gaston, un guitariste qui a trouvé sa place auprès des accordéons, des trompettes, des saxos, des clarinettes, des flutes, des barytons, du clavier, de la batterie et de la basse.



Fabrice à la batterie est venu suppléer Richard, absent pour un souci familial, tous les musiciens de l'association ont une pensée réconfortante pour lui et pour sa famille.

En 2023, l'année musicale a été rythmée par les répétitions des vendredis et par les apéros concert chaque trimestre. L'association a participé à la fête de la musique en juin en compagnie de la fanfare et des enfants des écoles. Elle est également allée apporter du réconfort dans des EPAHD de la région.

L'année 2024 verra la concrétisation de l'enregistrement du CD de trois titres ; celui-ci a déjà commencé.

Les Friands de l'accordéon seront également l'hôte de l'association Charline et Honorine dans le cadre d'un concert qui sera donné à ANGERVILLE LA MARTEL et dont la date est fixée au 22 mars.

Deux apéros concert et un apéro karaoké sont programmés d'ici à la fin de 2024.

Il nous reste à vous souhaiter une excellente année 2024 pleine de belles choses accompagnées de quelques notes de musique...

BONNE ANNÉE

Denis HEBERT

LE COMITÉ DES FÊTES

Cette année encore, les activités du comité des fêtes auront permis de réunir le maximum d'entre nous dans des manifestations diverses et variées.



L'exposition photographique de février dernier sur le thème d'Angerville, au temps passé, a réussi à rassembler plus de 200 visiteurs sur le week-end. Cette exposition a réuni également les enfants des écoles d'Angerville, autour d'un concours de dessin organisé par Apolline Maudet dont la remise des récompenses a eu lieu lors du vernissage.



En mars, le comité des fêtes a souhaité innover en proposant une soirée sans animation. Le but de cette soirée conviviale était de se retrouver autour d'un repas et près de 100 convives ont répondu présents dont une majorité d'Angervillais.



Les opérations « nettoies ta Commune » d'avril et septembre 2023 ont eu un bilan mitigé. Bien que l'écologie et la préservation de la nature soient des priorités de nos jours, peu de personnes ont participé à l'opération d'avril, et l'opération du mois de septembre a été réduite en raison des conditions météorologiques. Grands ou petits, la protection de la nature nous concerne tous.

Toujours en avril, la première chasse aux œufs du comité des fêtes a réuni plus de 80 enfants des écoles et de la commune d'Angerville, pour le plus grand plaisir des enfants ainsi que des parents et bénévoles présents. A l'issue de la chasse aux œufs, des jeux d'extérieur ont été proposés aux enfants, et un goûter a clôturé cette journée.

Début juin, l'activité sportive Angervil'Tour du comité des fêtes a rassemblé plus de 100 participants dans les différentes épreuves proposées dans cette édition 2023. Course à pieds, marche nordique, marche traditionnelle, ou encore la course des « petits champions » ont été réalisées pour la satisfaction des participants.



Le 16 juin, s'est déroulée la Fête de la Musique réunissant les musiciens des associations d'Angerville, les enfants des temps périscolaires, sous un soleil radieux et dans la bonne humeur.

Les bénéfices des ventes ont été reversés à la ligue contre le Cancer.

En septembre, le comité des fêtes a organisé le spectacle pyrotechnique présenté lors de la foire Saint-Mathieu, qui comme chaque année, et dans des meilleures conditions climatiques que l'an passé, a séduit les pupilles des grands comme des petits entre deux tours de manège. La retraite aux flambeaux revisitée pour des raisons de sécurité a rassemblé près de 50 enfants.

En décembre, le comité des fêtes répondra présent encore cette année pour le Téléthon. Visite du clocher le samedi après-midi, la marche du dimanche matin, et une nouveauté cette année, la soirée Games le samedi avec la présence du Food Truck « truck de Potes » pour le bonheur de nos papilles.

Le programme 2024 est établi comme suit :

- 09 au 11 février 2024 : Exposition culturelle
- 16 mars 2024 : soirée sans animation
- 30 mars 2024 : chasse aux œufs
- 07 avril 2024 : opération « nettoies ta commune »
- 02 juin 2024 : Angervil'Tour
- Juin 2024 : fête de la Musique
- Septembre 2024 : spectacle pyrotechnique
- Décembre 2024 : Téléthon

Le comité des fêtes d'Angerville-La-Martel remercie les associations qui participent à leurs activités ou prêtent leur installation pour le bon déroulement des manifestations. Un remerciement appuyé à Murielle, Cédric et Nicolas, employés municipaux de la commune qui nous aident dans la réalisation des manifestations.



Les bénévoles du Comité des Fêtes vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présentent leurs vœux les plus sincères pour 2024 et qu'elle vous apporte santé, bonheur et prospérité.

Le Président, Eddy LEGOUTEUX

L'ASSOCIATION SORTIE ECOLIERS ANGERVILLE

L'Association des Parents d'Elèves d'Angerville-la-Martel fait peau neuve et devient L'ASEA Association Sortie Écoliers Angerville. La conjoncture actuelle ne nous permet plus d'organiser les séjours à la neige, tant appréciés par nos élèves de cm1/cm2, mais nous n'avons pas dit notre dernier mot !!!

L'association a déjà de nouveaux projets : en avril, les élèves partiront pour une sortie à Paris au théâtre Mogador où les attendent également d'autres surprises...

Tout au long de l'année, nous organiserons différents événements, tombolas, spectacles, box goûters....



La Présidente, Aurélie MABIRE

L'AVANT-GARDE ANGERVILLAISE

Le groupe musical a assuré toutes les sorties commémoratives du 8 mai, 14 juillet, 11 novembre, Ste Barbe en fonction du planning possible de chaque matinée dans les communes environnantes permettant de relever naturellement ces moments de reconnaissance.

Les sorties cette année à Auffay, Honfleur, Petites Dalles, St-Martin aux Buneaux, téléthon, fête de la musique etc... ont démontré au public le travail fourni des musiciens pendant toute l'année grâce à nos deux dirigeants Elodie et Valentin.

La Sainte Cécile du 18 novembre avec les élus : Mme Poussier Winsback, Députée, M. Bazille Vice-président du Conseil Départemental, M. Vasset, Président de l'Agglomération et Maire a été l'occasion de récompenser 16 musiciens dont deux : M. Jeanny LENORMAND et M. Jean-Bernard LECANU qui se sont vus remettre la haute distinction de fidélité musicale pour plus de 35 ans de musique.

En cette fin d'année scolaire, deux après-midi récréatives organisées par le corps enseignant, le professeur intermittent, l'ensemble de tous les élèves, ont magnifiquement démontré par un spectacle devant les parents la réussite d'une formation toute l'année sur l'éveil musical.

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024

Le Président, Jean-Pierre CADINOT



L'ASSOCIATION SPORTIVE CÔTE D'ALBÂTRE

Depuis juin 2023, le club Angerville Colleville a fusionné avec le club de Ouainville pour devenir le club Association Sportive Côte d'Albâtre. Le nouveau club compte 181 licenciés, jeunes et dirigeants.

Le bureau se compose ainsi :

Président : Guillaume DOUTRELEAU

Co-Président : Régis DESCHAMPS

Vice-Présidents : Yoann GAROFF

Gérald MORELLE

Secrétaire : Angélique MORELLE

Secrétaire Adjoint : Damien HUE

Trésorier : André-Claude OUIN

Trésorier Adjoint : Thierry FONTANIÉ.



Une partie des débutants et des pré-poussins (U7 et U9) à l'entraînement au gymnase de Ouainville



Les pré-poussins (U9) à l'entraînement à Ouainville

Les équipes du club :

Débutants U5 U7

1 équipe U7 U9

1 équipe U9 U11

1 équipe U11 U13

1 équipe U 15

1 équipe U 18

1 équipe matin

1 équipe matin catégorie Vétérans + 35 ans

1 équipe d'après-midi. Cette équipe vient d'être créée en début de saison.



Seniors Après midi



Les Vétérans



Seniors Matin



Une partie des moins de 13 ans (U13)

Je remercie les employés communaux pour l'entretien du stade et les petits travaux aux vestiaires.

Agenda du club :

6 janvier 2024 : Loto à la salle des sports de Ouainville

1er juin 2024 : Assemblée générale du club

9 ou 16 juin 2024 : Tournoi de sixte au terrain de football de Colleville

18 août 2024 : Vide greniers au stade Gilbert DOUTRELEAU à Angerville la Martel.

Le club recrute dans toutes les catégories mais aussi des dirigeants. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter ! Le club souhaite développer le football féminin en créant des équipes. Toutes les jeunes filles peuvent nous contacter !

Je souhaite aux Angervillaises et Angervillais, à Monsieur le Maire et à son Conseil de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2024.

Le Président, Guillaume DOUTRELEAU

L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET DU SOUVENIR

Depuis deux ans maintenant, nous nous recueillons le 19 mars devant le monument aux morts pour honorer les morts et disparus du conflit Franco Algérien. Dorénavant, cette cérémonie aura lieu le samedi suivant le 19 mars à 11 heures. Ce qui permettra à la population de participer.

Pour la commémoration du 8 mai, grâce au concours de Monsieur Pascal SEYER, nous avons eu la chance de profiter de la venue de véhicules militaires datant de la seconde guerre mondiale (moto, jeep, 4x4 et dodge). Le tout survolé par un drone. Les enfants, forts intéressés, ont pu, après inscription, profiter d'une virée dans la commune à bord de ces véhicules : comprenez leur joie, qui a fait aussi la nôtre. A cette occasion, une foule nombreuse a participé à cette cérémonie patriotique. Ceci nous a réconforté moralement et donné des ailes pour les années à venir.



L'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 fut célébré après la visite du drapeau et de la fanfare à Theuville aux Maillots. De retour à Angerville, nous avons, comme à l'accoutumée, défilé jusqu'au monument aux morts. Après sonnerie d'usage, lecture du message ministériel, dépôt de gerbe, minute de silence et marseillaise chantée par les enfants de l'école primaire, la population, présente, a profité du vin d'honneur clôturant cette manifestation.

Pour les anciens combattants et sympathisants inscrits préalablement un repas gastronomique les attendait au lac de Caniel où nous nous sommes rendus en covoiturage. Les participants réjouis, se sont séparés, joyeux et enchantés vers 16 h 30.

En cette fin d'année, je présente à toutes et à tous, mes vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour l'année à venir. Un souhait supplémentaire : trouver des sympathisants pour continuer à honorer toutes nos victimes de guerre.

Le Président, Marie-Joseph CONSTANTIN

L'ASSOCIATION RELAX

Amandine adore faire partager sa passion de la danse « Street dance » aux enfants à partir de 3 ans afin d'assurer de magnifiques galas de fin d'année.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas prendre contact avec Amandine au 06 67 08 11 46.

A très bientôt !

La Présidente, Béatrice LEBLOND



LA PAROISSE SAINT BENOIT DU GRAND-CAUX

Dans notre monde perturbé, je vous propose cette année, en guise de vœux 2024, cette très belle prière de Saint François d'Assise (1181/82 – 1226. Fête le 4 octobre). Sans doute certains la connaissent.



*« Là où se trouve la haine, que nous annonçons l'amour !
Là où se trouve l'offense, que nous apportions le pardon !
Là où se trouve la discorde, que nous bâtissons la paix !
Là où se trouve l'erreur, que nous proclamions la vérité !
Là où se trouve le doute, que nous réveillions la foi !
Là où se trouve la détresse, que nous ramenions l'espérance !
Là où se trouve la tristesse, que nous suscitions la joie !
Là où se trouve les ténèbres, que nous répandions la lumière !
Car c'est en se donnant qu'on reçoit,
C'est en s'oubliant qu'on se retrouve,
C'est en pardonnant qu'on est pardonné,
C'est en mourant qu'on ressuscite à l'éternelle vie. »*

Quelles que soient nos convictions, puissions-nous être, chaque jour de cette année, un instrument de paix et d'unité pour le bien de tous... et le nôtre.

Fraternelle amitié à chacun.

Père Marc PREVEL

LA RÉSIDENCE LES PÂQUERETTES



2024, l'année du changement

Nous venons de souffler les 46 bougies de la création de notre établissement.

Dans un contexte économique encore compliqué en 2023, l'association a réussi à équilibrer son budget.

Nous venons à peine de clôturer le dossier de la création de la nouvelle salle à manger / salle d'animation que nous avons déjà déposé un nouveau permis de construire pour la création d'un pôle de santé destiné à offrir aux différents intervenants du service de soin des lieux de consultation adaptés.

Fin 2023 nous avons eu notre évaluation externe par un cabinet spécialisé afin de faire le point de nos prestations et déterminer les sources d'amélioration.

Le grand changement de l'année 2024 sera le changement de direction, en effet après 20 ans de service, Jacques DESMIDT a fait valoir son droit à la retraite. Pendant les trois derniers mois de l'année 2023, la passation s'est opérée tout en douceur avec l'arrivée de Linda KICHENIN jeune directrice, déjà en poste sur Evreux.

Un regard neuf va permettre de nous préparer à la nouvelle négociation de notre Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2025-2030 avec l'agence Régional de Santé et le Conseil Départemental de Seine Maritime. Nous avons de multiples projets mais aussi un souhait important de se préparer aux enjeux de notre public de demain.

Vous avez pu suivre sur notre page facebook la vie dynamique au sein de notre structure et nous poursuivrons 2024 sur la même dynamique.

La dépendance ne doit pas empêcher d'avoir des projets, des envies et peut importe si demain on oublie ce que l'on vient de vivre. Le plus important étant de l'avoir vécu intensément.

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations - aussi appelée GEMAPI - est l'une des compétences obligatoires de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral qui prend une place grandissante. En effet, les problématiques qu'elle traite sont directement impactées par le dérèglement climatique. Les besoins en études, aménagements et entretien augmentent afin d'assurer la protection des personnes, des biens et des milieux.



En 2023, l'Agglomération a construit un ouvrage de lutte contre les inondations au lieu-dit « Le Bas de Thiergeville », d'un volume de rétention de 1 430 m³, qui protège les habitations avoisinantes et la commune de Valmont. Le coût de cette opération s'élève à plus de 250 000 €. Comme chaque année, l'Agglomération a curé des aménagements existants afin de maintenir leur bon fonctionnement (deux bassins à Fécamp et Ganzeville, des mares à Criquebeuf-en-Caux, Les Loges, Saint-Léonard, Senneville-sur-Fécamp, Riville, Theuville-aux-Maillots, Toussaint et Valmont). Elle a également réalisé des ouvrages d'hydraulique douce (création de haies, bandes fleuries, fascines) pour faciliter l'infiltration des eaux de ruissellement. En plus des travaux, elle a mené des études hydrauliques sur les secteurs des Petites et Grandes Dalles, du Bec au cauchois, du Petit Val à Valmont et des bassins versants du sud du territoire.

Pour assurer la compétence GEMAPI, l'Agglomération confie certaines thématiques à des structures extérieures, par exemple au Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime (SML76), dont elle est membre, participant ainsi aux décisions et au financement des études et des travaux. Le SML76 travaille notamment à une stratégie « littoral », liée au recul du trait de côte et à la montée des eaux ou encore à la faisabilité d'un outil d'alerte submersion.

Ces actions projets et chantiers, souvent d'ampleur, sont indispensables pour répondre aux enjeux du littoral, des rivières, des ruissellements, de l'érosion des sols et des effets du changement climatique. Ils ont un coût annuel considérable. Sur la période 2023-2025, l'Agglomération doit consacrer un budget de 1 900 000 € pour mener à bien toutes les opérations nécessaires (tous frais confondus : création de nouveaux ouvrages de lutte contre les inondations, entretien des aménagements existants, études, personnel, subventions aux syndicats...). C'est la taxe GEMAPI qui permet de financer l'ensemble de ces travaux structurants et d'entretien.

DES FONDS BUDGÉTAIRES LEADER POUR INNOVER EN MILIEU RURAL

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral et ses territoires voisins ont été retenus par la Région Normandie au titre du programme LEADER 2023-2027. Ce programme européen LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) vise à financer des projets ruraux innovants qui s'inscrivent dans la stratégie du territoire, articulée autour de 4 axes :

- Promouvoir un territoire sobre et résilient
- Soutenir l'initiative économique
- Renforcer l'attractivité par l'offre de services
- Favoriser l'inclusion et l'épanouissement des habitants.



Ce fonds permet de financer des projets portés par des structures privées (entreprise, association...) ou publiques (commune, syndicat...). Le taux de cofinancement peut atteindre 80 %.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Marion Vion, Directrice Générale Adjointe de l'Agglomération, au 02 35 10 48 48.

Neufville
Agri

Concessionnaire
FENDT



31 rue du haras 76450 OUAINVILLE
Tél 02 35 97 74 06
neufville-agri@wanadoo.fr



ZA des 3 Rivières 76890 TOTES
Tél 02 35 33 23 07
totes@neufvilleagri.fr



LE CONCOURS MAISONS FLEURIES ET L'OPÉRATION « UNE HAIE À PLANTER » 2023

Le résultat du Concours Maisons Fleuries



CATÉGORIE : Maisons avec jardin

1. Antoine SAVEY
2. Michel RESSE
3. Nicolas LAVIGNE
4. Hervé LEDUEY
5. Michel GREMONT
6. Philippe ARGENTIN
7. Bruno FIDELIN
8. Stéphane GUEROULT
9. Ex-aequo : Jérôme HELUIN et Loïc CROCHEMORE

CATÉGORIE : Décors floraux installés en bordure de la voie publique

1. Yanik CABIN

CATÉGORIE : Balcons, Fenêtres, Mur ou Terrasse sans jardin

1. Xavier LOUIGGI
2. Cathy BILLETORTE
3. Jean-Bernard LECANU
4. André GUEROULT
5. Michel BARBARAY

CATÉGORIE : Espaces verts privés de plus de 2500 m²

1. Rémy GILLÉ
2. Yves DECULTOT

Les participants à l'Opération « Une haie à planter »

Les essences remises sont : Charmilles, Hêtres et Chênes blancs
Christine HAMEL
Cédric LEMESLE



LE CONCOURS MAISONS FLEURIES EN PHOTOS...





Inauguration du giratoire RD925-RD17



Remise prix Concours Maisons Fleuries



Cérémonie du 19 mars



Fête des Mères



Fête des Mères



8 mai - Fanfare



Fête de la Musique



Défilé costume foire



Fête de la Musique



Fête des Mères



8 mai - Dépôt de gerbe



Exposition Concours de dessins



Remise prix Concours de dessins



Remise prix Concours de dessins



Soirée Comité des Fêtes



11 novembre